

Visio Recteur Nancy Metz -fédérations syndicales du 30 octobre 2020

Ce vendredi 30 octobre, à 2 jours de la reprise, Monsieur le Recteur de l'académie de Nancy Metz échangeait en visioconférence avec les fédérations syndicales représentatives au niveau ministériel (Unsa, FSU, FO, Sgen-CFDT,CGT, Snalc), en présence de la secrétaire générale et de la directrice de cabinet adjointe.

Initialement prévue pour aborder l'hommage à notre collègue Samuel Paty, l'actualité de la crise sanitaire nous a obligés à aborder la reprise sous confinement dans les écoles et les établissements scolaires.

Introduction par Monsieur le Recteur :

« La crise est double : sécuritaire, (ce qui était l'objet initial de cette réunion) avec l'assassinat de notre collègue Samuel Paty le 16 octobre, à qui l'attentat d'hier à Nice donne un écho dramatique ; et sanitaire.

Avec l'annonce du reconfinement et l'information connue depuis hier soir d'une évolution du protocole sanitaire, les priorités du ministre sont le fonctionnement de l'école de la République et l'attention apportée aux élèves.

Crise sanitaire:

Le protocole a toujours été basé sur l'avis des autorités de santé.

Les sociétés françaises de pédiatrie disent que les jeunes enfants sont peu contagieux. Le protocole tient compte de l'expérience depuis la rentrée scolaire.

Avant les vacances, dans notre académie, les cas Covid étaient de 152 élèves, soit 0,04 % sur 7 jours en moyenne, et 32 personnels, 0,08% personnels, chiffres qui ont augmenté les 15 derniers jours.

Le protocole est renforcé avec l'accueil de tous les élèves, en évitant le plus possible le brassage entre élèves et des conditions de circulation plus conformes à la période de réouverture.

Page 6 du protocole, il est dit qu'il doit être mis en place le plus tôt possible, mais avec un délai jusqu'au 9 novembre.

Nouveauté : le port du masque pour l'école élémentaire. Les masques seront fournis par les familles, même si des masques pédiatriques ont été donnés (en mai ou à la rentrée) dans les écoles.

<u>Hommage à notre collègue</u>: on aura des informations dans la journée, avec confinement et attentat, il y aura des aménagements par rapport à ce qui était prévu!

Le recteur, pour notre académie, a rencontré les OS (organisations syndicales), participé à des hommages, avec les IA-Dasen dans tous les départements, participé à l'hommage régional avec préfète et président du CR, à Saint Dié sur la tombe de Jules Ferry.

Le rectorat mettra en ligne sur son site des ressources académiques qui seront mises à la disposition des collègues avec par exemple : « Comment parler d'un attentat aux élèves ? »

Inquiétude sur la place des élus, les organisations syndicales ne sont pas forcément favorables à ce que les élus soient présents dans les écoles, et sont plutôt opposés à ce qu'ils prennent la parole.

<u>Vigipirate</u>: Règles renforcées, indications sur le fait que toute atteinte aux valeurs de la République et laïcité doit faire l'objet d'un signalement sur l'application « fait établissement » ,et sera forcément de niveau 2, il ne s'agira pas de petites atteintes (niv 1 : reste dans l'établissement).

Envoi dans la journée aux établissements d'un courrier qui reprend le courrier d'il y a un an avec l'ensemble des procédures pour les violences et atteintes aux valeurs de la République.

Aucun fait ne doit être mis sous le tapis!

Il réaffirme très clairement son soutien aux professeurs dans l'accompagnement qui doit être fait en présence de toute atteinte à la laïcité et aux valeurs de la République. Il affirme qu'il sera toujours à nos côtés dans ce cadre, il assurera la protection fonctionnelle et rappelle la nécessité et l'importance de porter plainte si l'on est victime.

Dans notre académie, nous ne sommes pas les plus touchés, mais nous sommes quand même impactés; il ne minimisera jamais aucune situation, il en va de notre avenir et de celui des jeunes qui nous sont confiés.

La formation sur la radicalisation sera relancée pour les personnels de direction. »

Remarques et questions des représentants des personnels, en vert les réponses du recteur.

Situation sanitaire : accord de tous sur l'idée d'école ouverte, mais la poursuite ne se pourra se faire que si les situations sanitaires le permettent : l'école ne doit pas être le lieu principal de contamination.

A part le port du masque pour les enfants en élémentaire, on ne voit pas de réels changements dans ce protocole. Si la situation est grave, alors il faut le renforcer.

Les personnels sont fatigués par l'absence d'anticipation et ne savent pas à 2 jours de la rentrée comment elle va se passer, ni même l'heure à laquelle elle aura lieu!

Il faut arrêter de précipiter les choses, et un report de la rentrée à mardi, pour se donner du temps pour préparer les conditions de l'accueil serait une bonne chose!

Le recteur dit que nous aurons une information dans la journée.

La question des personnels vulnérables (et ceux dont les conjoints ou enfants le sont) est à régler au plus vite.

Le recteur dit qu'il y aura une information dans la journée suite à une réunion au ministère de la fonction publique.

- Attestations:

Recteur: celles pour les enseignants seront fournies par les chefs d'établissement ou les IEN (ou DSDEN).

Si elles ne le sont pas lundi, l'Unsa Education vous conseille de prendre avec vous une preuve (fiche de paie, pass education, arrêté de nomination) en plus de votre autorisation de sortie. En cas de problème, dites-nous-le et nous ferons remonter au recteur!

Pour les parents, même si le certificat de scolarité devrait suffire, les parents se verront distribuer des attestations lundi .

- Quid des nouveaux masques pour les personnels?

Les profs auront d'une dotation de 6 masques disponibles dès lundi matin, d'une nouvelle marque. Suite à l'étude qui a été faite sur ceux de marque DIM qu'il valait mieux par précaution ne plus les utiliser, il n'y aurait pas, a priori de danger immédiat.

A propos des masques pour les enfants, le recteur dit qu'il y a des stocks dans les écoles. L'Unsa s'inquiète et se demande s'il en reste suffisamment.

Les instances officielles et réunions diverses dans les établissements doivent se tenir, dans la mesure du possible, en distanciel mais ne sont pas strictement interdites en présentiel quand on peut respecter la distanciation physique.

- Le protocole parle de demi-groupes en lycée : est-ce possible ? quand ? qui décide ? quelles règles ? Les chefs d'établissements sont attentifs à cette question , on le fera quand il y aura des problèmes (options de langue, effectifs dans certains établissement), on renforce le protocole en limitant le plus possible le brassage.

-Consignes pédagogiques : comment fonctionne-t-on ? Comment évalue-t-on ? Il faut aménager les programmes : une réflexion est en cours au ministère.

Nettoyage en établissement: beaucoup d'agents sont vulnérables et risquent d'être absents, quid également de l'aération des salles, on ne peut pas ouvrir les fenêtres ? Non brassage dans les cantines ? Quelles solutions ? Pas vraiment de réponse.

BTS et FPGE : les élèves sont au lycée donc considérés comme des lycéens.

Formation pour les stagiaires, les RDV carrière : fonctionnement est normal,

Formation continue : à distance.

Stages des lycées professionnels: Cela dépendra de la discipline, si le professionnel ne peut pas travailler, ils n'auront pas lieu.

Réponses du Recteur :

Le travail fait par les collègues a vraiment permis de limiter la contagion en milieu scolaire, même si certains cas asymptomatiques peuvent « passer dans les trous de la raquette ». Les règles mises en place permettent de protéger.

Quand on arrive à tracer, on identifie assez clairement les origines et si on n'arrive pas, on ferme des classes, ou des écoles. Le rectorat fera une procédure (p-6) si la situation locale le justifie, un enseignement à distance pourra être mis en œuvre avec l'appui du rectorat.

Hommage:

On attend des consignes dans la journée.

Si les parents agissent conformément aux valeurs de la République, sans s'immiscer dans la pédagogie, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Recteur ajoute qu'il serait intéressant, quand on pourra le faire, d'organiser un échange avec les parents d'élèves et les organisations syndicales pour construire ensemble un outil de coéducation , comme cela existe avec la mallette des parents.